

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – option 2

Séance du 03 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Juin les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. CHERVIER, Vice-Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de Juillet, les membres du Comité Syndical sont à nouveau réunis à Souvigny à 9h00 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier. Le quorum ne sera pas obligatoire pour que l'assemblée puisse valablement délibérer.

Etaient présents :

<u>Contigny</u>		<u>Le Theil</u>	
<u>Cressanges</u>		<u>St Sornin</u>	BRUN Baptiste PETITJEAN Liliane
<u>Deux-Chaises</u>	VISINONI Stéphanie	<u>Treban</u>	
<u>Monétay</u>	ARCHASSAL Didier	<u>Verneuil</u>	DE PAULA Charles BENASSY Patrick

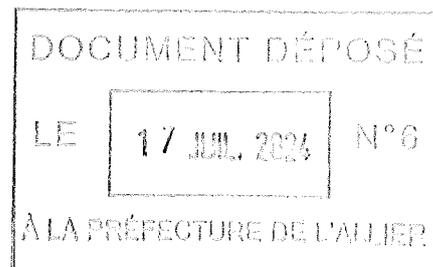
Absents excusés : M. BERTRAND Patrick

Absents : M. BLANCHET François, M. CLUZEL Damien, Mme LACARIN Marie-Françoise, M. LINDRON Marc-Anthony, Mme FOVEAU Christine, M. ROUSSET Francis, Mme ROBIN Lydie, M. ROCHE Philippe, M. BURLAUD Jean-Luc

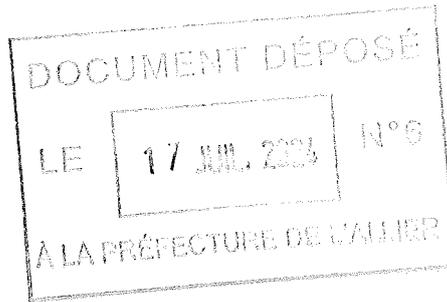
Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier

* Suppléant



En exercice	16
Présents	6
Votants	6
Pour	6
Contre	0
Abstention	0



DEL20240703046

OBJET : Décision modificative 1 – Juin 2024 Budget Assainissement collectif option 2

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que lors de la saisie dans le logiciel comptable, une inversion a été faite entre 2 articles. Le chapitre 011 n'est pas impacté mais la décision modificative rendra le BP sincère.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) Opération	Montant en €	Article (chap.) Opération	Montant en €
61551 – Entretien, réparation véhicules	- 104 000.00		
61528 – Autres (Traitement graisses, sables)	104 000.00		
TOTAL dépenses fonctionnement	0.00	TOTAL recettes fonctionnement	
TOTAL DEPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve cette décision modificative à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président
A. DETERNIES

